

Rapport Annuel

Analyse des données recueillies durant la première
année d'activité d'EyesUp

&

Recommandations



ASSOCIATION EYESUP
ROUTE DE CORCELLES 7D
1433 SUCHY
EYESUPAPP.CH

NOVEMBRE 2020

Table des matières

I. Présentation d’EyesUp	3
II. Historique.....	4
III. Les chiffres.....	5
Un besoin d’acter et de s’exprimer	5
Une majorité d’hommes d’âge moyen parmi les auteur·e·s	6
Aucun acte n’est anodin	7
Colère, dégoût et impuissance	8
Harcèlement de rue, encore et toujours.....	9
Le harcèlement ce n’est pas que le week-end.....	9
Le harcèlement sexuel n’a pas disparu pendant le confinement.....	10
IV. Paysage du harcèlement sexuel en Suisse	10
Aperçu des enquêtes publiées et affaires dévoilées en 2019-2020	10
Enquêtes quantitatives et qualitatives	11
Affaires dévoilées.....	13
V. Recommandations	14
Prévention	15
Accompagnement des cibles.....	16
Législation et partenariats entre communes, cantons et Confédération	18
Récolte de données	19
Coordination et financement	20
VI. Remerciements.....	22
VII. Impressum.....	22

I. Présentation d'EyesUp

EyesUp est une application qui vise à agir contre le harcèlement sexuel. L'idée est née d'un constat simple : pour diverses raisons, il n'est souvent pas possible pour une cible de harcèlement sexuel de réagir directement. Une des seules réactions à disposition est alors de s'effacer et de tenter d'oublier au plus vite. EyesUp vise à donner un moyen d'action aux cibles et aux témoins de harcèlement sexuel.

Bien que le harcèlement sexuel soit une problématique très répandue et connue de tou·te·s, ses occurrences sont rarement mises en évidence ou rapportées. Une représentation soi-disant floue de ce qui constitue le harcèlement nourrit la tendance à l'inaction ou à l'opposition au changement social. En apportant aux cibles et aux témoins un moyen d'action simple, anonyme et discret, EyesUp a la vocation de documenter les occurrences de harcèlement sexuel pour les rendre plus réelles et visibles.

Le harcèlement sexuel, à travers de nombreux facteurs tels que l'objectivation, a de réelles conséquences sur les personnes qui en sont la cible. Consciemment ou non, l'objectivation crée souvent de la honte, de même que de l'anxiété vis-à-vis de l'apparence et de la sécurité. En tant que violence affectant les femmes de manière disproportionnée, le harcèlement sexuel s'inscrit à la fois comme cause et conséquence d'une société sexiste. Vivre le harcèlement sexuel dans le silence, le banaliser ou tenter d'oublier lorsqu'il a été subi ne permet pas de lutter contre son impact néfaste, autant sur le plan individuel que sociétal.

Malgré le caractère inacceptable de l'acte, le harcèlement sexuel ne fait que très rarement l'objet de dénonciations à la police. En plus d'un cadre légal insuffisant, le dispositif d'aide aux victimes d'infractions et la démarche permettant de déposer une plainte pénale ne sont malheureusement souvent pas adaptés à la dénonciation d'actes vécus à de nombreuses reprises, voire plusieurs fois par jour, par des auteur·e·s parfois différent·e·s et inconnu·e·s. EyesUp vise à simplifier et à anonymiser au maximum la démarche de signalement, à travers une application mobile accessible en tout temps et en tous lieux.

Malgré des statistiques alarmantes – dans le cadre du harcèlement de rue par exemple, 72% des jeunes lausannoises ont été confrontées, au moins une fois, à un épisode de harcèlement de rue au cours de 12 derniers mois (50% au moins une fois par mois) – l'ampleur et la réalité du problème semblent souvent négligées. L'objectif d'EyesUp est donc d'enrichir ces statistiques grâce à des données plus concrètes et constamment évolutives. EyesUp permet aux cibles de harcèlement sexuel d'agir pour elles-mêmes, de ne pas baisser les yeux, de garder la tête haute sans se mettre en danger, tout en contribuant à la lutte contre ce phénomène au niveau collectif.

Finalement, EyesUp a également pour vocation de regrouper des ressources pour soutenir, informer et sensibiliser et propose des aides telles qu'un recueil des associations actives dans les domaines pouvant toucher au harcèlement sexuel, un glossaire, un recueil juridique ou encore un guide d'autodéfense intellectuel.

II. Historique

Le projet EyesUp prend racine en novembre 2017 lors de la première rencontre entre le Behaviour Change Lab (bchangelab.com), un cabinet genevois actif dans la conception et l'évaluation de politiques publiques composé de quatre jeunes spécialistes des sciences du comportement et Léonore Porchet, alors députée vaudoise et actuelle conseillère nationale verte. Très vite convaincu·e·s de l'importance de créer un outil pour lutter contre le harcèlement sexuel alliant moyen d'action pour les cibles et récolte de données en vue de sensibilisation, Léonore Porchet, Max Felder, Laura Folly et Gisana Riedo (BCLab) constituent une équipe de travail bénévole, rejoints par Margot Tissot, graphiste et Natalija Gucevska, développeuse. Après une année de travail et un prototype d'application mobile, l'association EyesUp est créée le 13 novembre 2018, et élit son comité composé de Léonore Porchet en qualité de présidente, Sara Gnoni, trésorière et Géraldine Dubuis, secrétaire.

Le 21 mars 2019, l'association EyesUp lance un crowdfunding pour récolter des fonds afin de financer les dernières étapes de création de l'application, l'hébergement des données ainsi que la production de matériel de promotion. Le Crowdfunding est un succès et récolte plus de 42'000 CHF auprès de plus de 500 contributeurs et contributrices.

Le 12 juin 2019, l'application EyesUp est lancée et est disponible sur tous les smartphones Android (versions Android 4.1* et supérieures) et Apple (versions iOS 10* et supérieures) enregistrés en Suisse.

Fin 2019, EyesUp rejoint le groupe de travail composé d'associations féministes et féminines consultées pour la campagne du service Agenda 21-Ville durable de la Ville de Genève « Zéro sexisme dans ma Ville ». En outre, EyesUp reçoit une subvention de la part de ce service de la Ville de Genève pour la réalisation de différentes ressources et l'élaboration d'un rapport sur les données EyesUp recueillies à Genève, leur analyse et les recommandations en termes de politique publique qui en découlent.

En 2020, EyesUp s'est agrandie avec l'arrivée au sein de son comité de Xavier Company, avocat et conseiller communal lausannois. Peu après, l'association a également eu la chance d'être rejointe par Camille Goy, juriste et chargée de projet en prévention de la violence basée sur le genre.

Courant 2020, EyesUp publie ses trois premiers documents ressources sous la forme d'un glossaire explicatif des concepts et termes associés au harcèlement sexuel, d'un recueil juridique sur l'état actuel de la loi face aux actes de harcèlement sexuel et d'un guide d'autodéfense intellectuelle pour répondre aux objections les plus courantes sur le sujet.

En mai 2020, EyesUp est mandatée par la HES-SO pour être implémentée sur différents campus de Suisse romande dès la rentrée 2020-2021. EyesUp sera également chargée de réaliser un rapport à l'attention de la HES-SO sur les données récoltées tout en formulant des recommandations sur les pistes d'action à envisager.

En novembre 2020, EyesUp publie le présent rapport annuel, premier du genre, dans le but de rendre public le résultat de l'analyse des données recueillies par l'application. Il s'agit ainsi de participer au débat sur le harcèlement sexuel et de sensibiliser largement à la gravité de ce fléau.

III. Les chiffres

Les signalements recueillis durant la première année d'existence d'EyesUp, soit entre le 13 juin 2019 et le 12 juin 2020 font l'objet du présent rapport. Tous les résultats présentés ici font référence à cette période.

Tout d'abord, en termes de téléchargements, l'application a été téléchargée 2'893 fois durant sa première année d'existence. Avant d'analyser les signalements, ceux-ci ont été filtrés sur la base de plusieurs critères. Les commentaires « trolls » bien que quasi inexistantes (moins de 0.5%) ont été supprimés. Les signalements contenant des données « aberrantes » (tel que cocher des catégories incompatibles dans un même signalement) ont également été écartés. En tout, un peu moins de 2% des signalements n'ont pas été pris en compte pour les analyses.

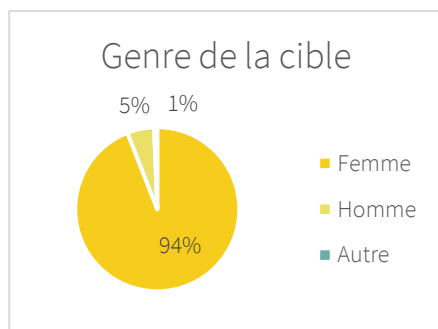
Après nettoyage, la base de données analysée ici se compose de 1'100 signalements, soit plus de 3 signalements par jour en moyenne. Pour rappel, les données récoltées par EyesUp font état d'occurrences de cas de harcèlement sexuel. Les résultats décrits ici ne sont donc pas issus d'une étude menée auprès d'un échantillon représentatif. Les analyses qui suivent et les conclusions qui en découlent sont représentatives des actes reportés via l'application, par des utilisatrices et utilisateurs volontaires. Bien qu'il ne soit pas possible d'en tirer des conclusions aussi généralisables qu'une étude sur un échantillon représentatif le permettrait, le nombre de cas permet tout de même de dresser un profil relativement robuste de la problématique du harcèlement sexuel en Suisse romande.

Un besoin d'acter et de s'exprimer

Les 3'000 téléchargements et les plus de 1'000 signalements durant sa première année d'existence, ce avec un budget communication quasi inexistant et une présence médiatique très faible, témoignent sans nul doute de l'importance et de l'utilité d'un outil tel qu'EyesUp.

Sachant que la quasi-totalité des informations à renseigner lors d'un signalement sur EyesUp sont facultatives, la richesse des informations contenues dans la majorité des signalements témoigne du besoin de s'exprimer, même symboliquement via smartphone, après avoir subi un acte de harcèlement sexuel. Le nombre (443), la qualité, la longueur et la force des commentaires libres accompagnant près de la moitié des signalements sont des preuves supplémentaires du rôle important que remplit EyesUp. En effet, dans bien des enquêtes, les participant·e·s ayant à disposition des champs textes les remplissent généralement très peu et rédigent leurs remarques rapidement, ce qui n'est de loin pas le cas de la plupart des témoignages recueillis via l'application.

Une quasi-totalité de femmes cibles



La première chose qui est demandée aux utilisatrices et utilisateurs d'EyesUp lors d'un signalement est d'indiquer s'ils sont cible ou témoin de l'acte en question. Sur les 1'100 signalements récoltés durant la première année d'existence d'EyesUp, la grande majorité des signalements sont réalisés par des cibles (72%) les témoins représentent 28% des signalements. Les cibles de harcèlement sexuel sont, plus de 9 fois sur 10, des femmes.

Elles composent également la majorité des témoins puisque 70% des signalements réalisés par des témoins le sont par des femmes.

Les hommes sont donc plutôt minoritaires parmi les utilisateurs et utilisatrices d'EyesUp. Ils composent une proportion quasi 5 fois plus importante parmi les témoins (26%) que parmi les cibles (6%).

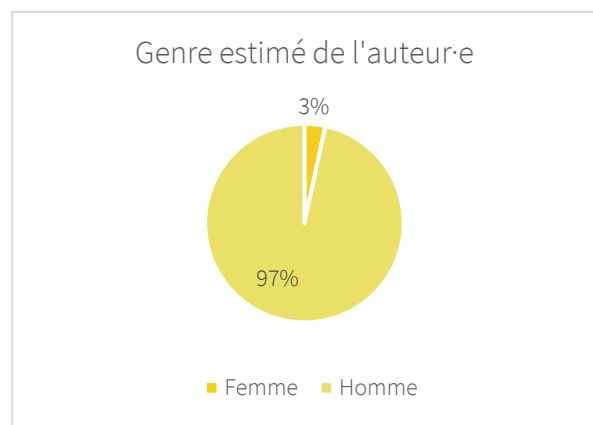
Par ailleurs, une réflexion est en cours au sein de l'association pour mieux prendre en compte la non-binarité dans la description des cibles et des auteur-e-s et fera l'objet d'une prochaine mise à jour de l'application.

L'âge des cibles varie entre 12 et 88 ans avec une moyenne de 26 ans. La même tendance s'observe chez les témoins dont l'âge varie entre 14 et 81 ans ($m = 28$ ans). 9,2 % des signalements pour lesquels l'âge est renseigné concernent des cas de harcèlement sexuel sur des mineur-e-s.

Ces premiers chiffres confirment que le harcèlement sexuel touche quasi exclusivement les femmes parmi lesquelles aucune tranche d'âge n'est épargnée même s'il semble que les plus touchées soient relativement jeunes.

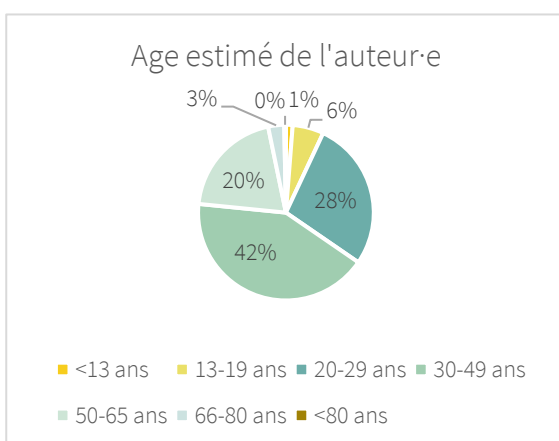
Une majorité d'hommes d'âge moyen parmi les auteur-e-s

Contrairement aux données relatives au statut de témoin/cible et au type d'acte, tous les autres types de renseignements sont facultatifs dans l'application. Pour la majorité des signalements, l'ensemble ou une partie des renseignements facultatifs ont été fournis. Les statistiques reportées dans les figures représentent donc les signalements pour lesquels l'information a été donnée. En ce qui concerne le genre de l'auteur-e estimé par la personne effectuant le signalement, 796 signalements comportaient cette information.



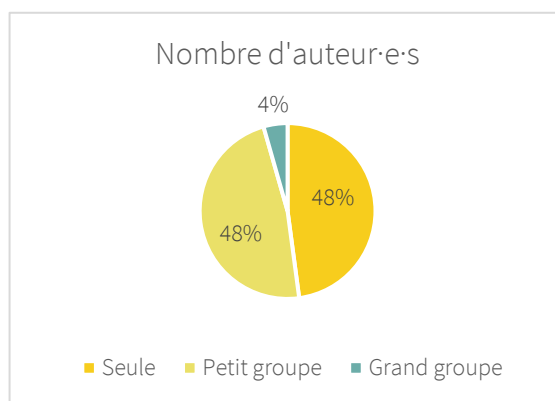
Dans la suite du rapport, le nombre de signalements sur lequel repose la statistique en question sera indiqué de la manière suivante : (n=...).

De manière encore plus prononcée que pour le genre de la cible, le genre estimé de l'auteur-e est quasi-systématiquement le même (97%), en l'occurrence, masculin.



En ce qui concerne l'âge (n=645), près de la moitié des auteur-e-s semblent avoir entre 30 et 49 ans (42%). Plus de deux tiers des auteur-e-s ont plus de 30 ans (65%) et la quasi-totalité ont plus de 20 ans (93%). Le harcèlement sexuel signalé via EyesUp semble donc rarement concerner des auteur-e-s spécialement jeunes, contrairement aux idées reçues. Evidemment, dans ce cas l'âge est estimé par la cible ou le témoin (comme pour le genre de l'auteur-e) c'est pourquoi les catégories proposées dans l'application sont relativement larges.

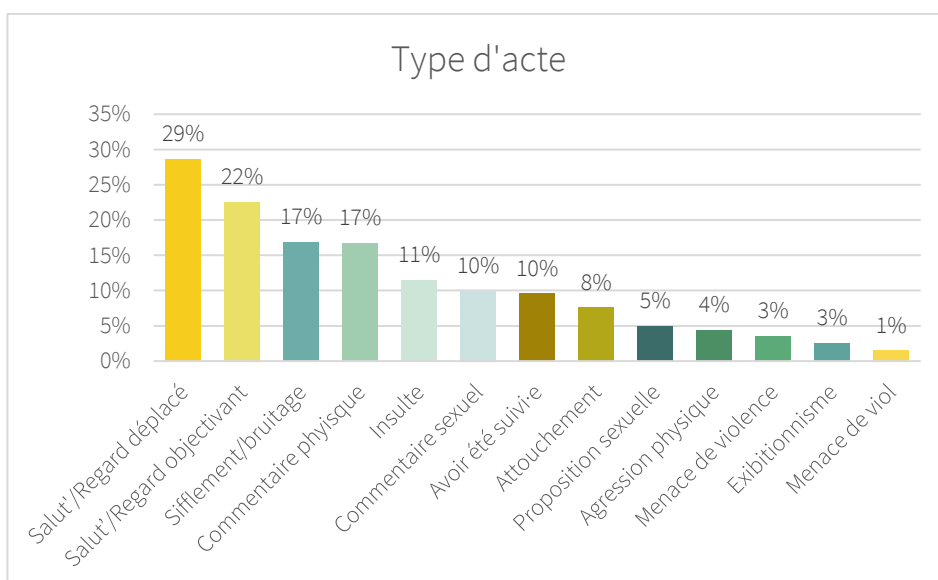
Les témoins et les cibles utilisant l'application ont également la possibilité de renseigner le nombre d'auteur·e·s concerné·e·s par l'acte. Fondamentalement, il semblerait que les personnes se faisant harceler sexuellement le soient aussi souvent par des personnes seules que par de petits groupes (2-3 personnes). Dans certains cas (4%) les auteur·e·s sont plus nombreux (plus de 3 personnes).



Ces trois statistiques prises ensemble témoignent du fait que la très grande majorité des auteur·e·s sont des hommes d'âge moyen, aussi souvent seuls que par petits groupes de 2 ou 3 personnes.

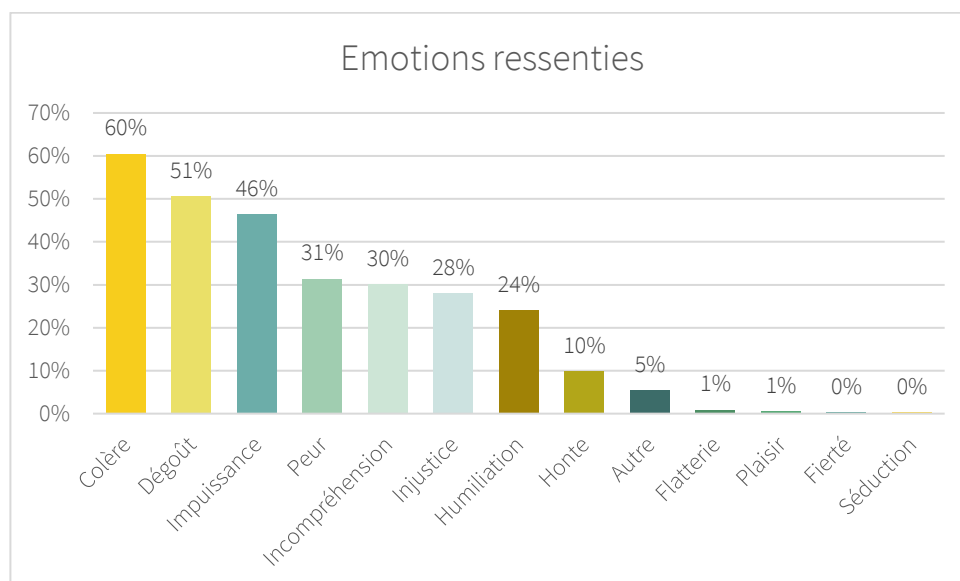
Aucun acte n'est anodin

Le type d'acte est une donnée obligatoire, tout comme le fait d'être cible ou témoin. Chaque signalement comporte donc cette information. Il est possible de cocher un ou plusieurs actes lors d'un signalement. Les actes de harcèlement sexuel les plus signalés sont les regards déplacés et objectivants, les sifflements et les commentaires sur le physique. Viennent ensuite les insultes et les commentaires sexuels. Il est particulièrement préoccupant de constater que plus de 100 signalements concernaient le fait d'avoir été suivi·e, 83 relevaient d'attouchements et 54 de propositions sexuelles. Les agressions physiques (48), les menaces de violences (38), l'exhibitionnisme (28) et les menaces de viol (16) sont également signalées entre une fois par semaine et plus d'une fois par mois. En s'intéressant à ces chiffres, il faut, encore une fois, bien garder en tête que les données recueillies par EyesUp ne concernent qu'une très petite partie des actes de harcèlement sexuel subis tous les jours en Suisse romande. Ils ont toutefois l'avantage de témoigner via des occurrences concrètes de la réalité qui compose le quotidien de nombreuses personnes.



Colère, dégoût et impuissance

Les émotions ressenties figurent parmi les informations facultatives les plus renseignées sur l'application. En effet, 82% des signalements sont accompagnés du témoignage d'une ou plusieurs émotions ressenties. Les émotions les plus souvent suscitées par les actes de harcèlement sexuel relatés sont la colère (60%), le dégoût (51%) et l'impuissance (46%). La peur, suscitée par 31% des actes signalés, arrive en quatrième place, suscitée par 31% des actes signalés, suivie par l'incompréhension, l'injustice, l'humiliation et la honte. Par souci de transparence, les émotions positives telles que la flatterie, le plaisir, la fierté ou encore la séduction sont proposées dans l'application et la fréquence à laquelle elles ont été sélectionnées est reportée ici.



Contrairement à ce qui est souvent avancé par les personnes considérant que le harcèlement sexuel ne représente pas réellement un problème dans nos sociétés, les données récoltées via EyesUp montrent que les actes signalés suscitent de la flatterie et du plaisir dans à peine 1% des cas. La fierté et la séduction totalisent 0%. Ces résultats montrent bien que la frontière entre la séduction et le harcèlement sexuel est tout sauf floue.

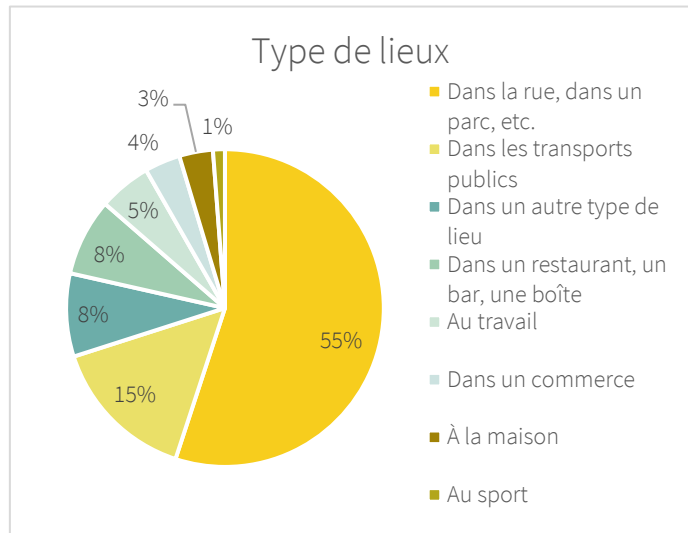
Bien que les émotions ressenties soient dominées par la colère, le dégoût et l'impuissance, la peur fait partie des émotions ressenties dans près d'un tiers des situations. Cette incidence du sentiment de danger montre les lourdes conséquences que le harcèlement sexuel peut avoir sur les cibles, comme sur l'ensemble de la société. En croisant le ressenti de peur avec le type d'acte signalé on s'aperçoit que la peur peut être ressentie par les cibles de harcèlement sexuel quel que soit le type d'acte. Bien entendu, certains actes suscitent très fréquemment de la peur, comme c'est le cas des menaces de viol dont 81% ont suscité de la peur, les menaces de violences (68%) et le fait d'avoir été suivi-e (66%). Cependant, tous les types d'actes suscitent de la peur dans au moins un signalement sur quatre.

D'autre part, certaines émotions méritent d'être observées ensemble, comme l'incompréhension, l'impuissance et l'injustice. L'idée d'être dépassé-e par un fait social inacceptable semble être présent dans la majorité des signalements. Comme en témoignent certains commentaires, le simple fait d'utiliser EyesUp permet d'avoir le sentiment d'agir et offre un outil dans des situations dans lesquelles l'impuissance et la colère règnent.

Harcèlement de rue, encore et toujours

Comme pour les statistiques précédentes, les données récoltées via EyesUp permettent de témoigner de la réalité de nombreuses cibles et témoins de harcèlement sexuel. Elles ne sont cependant pas forcément représentatives de l'ensemble des cas de harcèlement sexuel. Ceci est probablement spécialement le cas pour ce qui est des lieux rapportés par les utilisateurs/trices. Le lieu du harcèlement sexuel a été renseigné dans 992 signalements.

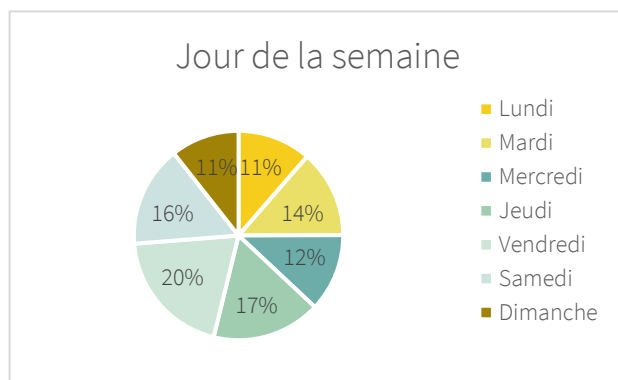
En effet, EyesUp a très rapidement été considérée comme une application spécifiquement dédiée au harcèlement de rue. Bien que sa définition se soit élargie, elle reste majoritairement utilisée pour signaler les cas de harcèlement de rue, comme en témoignent les 55% de lieux apparentés à la rue. En outre, les actes de harcèlement de rue sont les plus communément signalés car ils sont les plus faciles à identifier, ne serait-ce que parce que c'est le type de harcèlement sexuel le plus décrit, décrié et médiatisé. Il n'en



demeure pas moins que le harcèlement dans les lieux publics fermés, au travail ou à la maison sont de plus en plus reconnus et dénoncés. Les enjeux de pouvoir qui régissent ces lieux rendent les situations de harcèlement sexuel d'autant plus complexes et difficiles à dénoncer. D'où l'importance d'outils comme EyesUp et de la démocratisation de son utilisation pour tous types de situations de harcèlement sexuel.

Malgré la prévalence des cas de harcèlement de rue, 15% des signalements concernent les transports publics, 8% les restaurants, bars, boîtes de nuit, 5% le lieu de travail, 4% les commerces et 3% la maison. D'autres types de lieux comme internet ou le lieu de formation ont récemment été ajoutés aux possibilités de réponse mais n'étaient pas accessibles aux utilisateurs et utilisatrices durant la première année d'existence d'EyesUp.

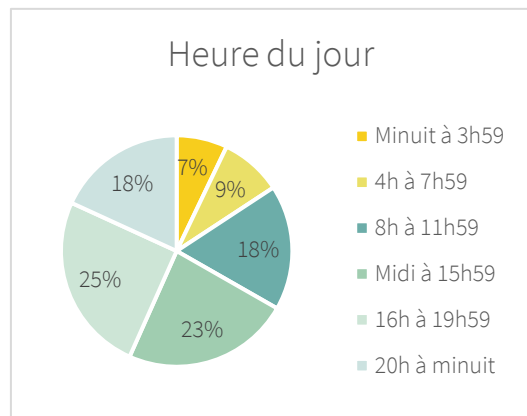
Le harcèlement ce n'est pas que le week-end



Chaque signalement comporte la date et l'heure à laquelle il a été réalisé. Cependant, les signalements ne sont pas forcément réalisés au moment où l'acte se produit. Les utilisateurs/trices ont donc la possibilité de renseigner la date et l'heure auxquelles l'acte a été vécu. Comme en témoigne le graphique ci-contre, le harcèlement sexuel existe, quel que soit le jour de la semaine (n=914). Bien que le

harcèlement de rue semble un peu plus courant du jeudi au samedi, les différences ne sont pas flagrantes et elles sont trop faibles pour en tirer des conclusions marquées.

Les résultats (n=914) montrent également que ce n'est pas uniquement le soir ou la nuit que le harcèlement sexuel existe. Bien au contraire, 84% des signalements rapportent des événements qui se sont déroulés entre midi et minuit. Près de la moitié (48%) des actes signalés ont eu lieu entre midi et 20h. Bien que la part de harcèlement sexuel de nuit existe et ne soit pas négligeable, la tendance indique que c'est aux heures où il y a le plus de monde dans la rue, en pleine journée, qu'il y a le plus de cas de harcèlement sexuel signalés sur EyesUp.



Le harcèlement sexuel n'a pas disparu pendant le confinement.

Une courte analyse sur les mois de mars, avril et mai suggère que cette période de crise sanitaire a plutôt été propice au harcèlement sexuel. Bien que la majorité de la population ait été cloîtrée chez elle, entre le 13 mars et le 12 avril, EyesUp a recueilli 32 signalements de cibles de harcèlement sexuel, soit à peine deux de moins que durant les 30 jours qui ont précédé le confinement.

Les cibles de ces attaques relèvent dans leur témoignage un sentiment d'injustice et de colère encore plus important que d'habitude. Alors que le harcèlement de rue est parfois noyé dans notre vie quotidienne, le fait de le subir les seules fois où on met le nez dehors souligne encore davantage son caractère inévitable et insupportable.

Autre constat : les expressions de sentiment de honte ont doublé durant cette période. Il semble que le besoin de s'exprimer et de partager son ressenti vis-à-vis des actes subis ait ainsi augmenté pendant le confinement.

Au niveau des lieux, c'est, comme le reste de l'année, dans la rue qu'on retrouve le plus de signalements. Cependant, les signalements d'actes de harcèlement survenus « à la maison » sont totalement sur-représentés durant cette période de semi-confinement. Sans surprise malheureusement, il est possible de se faire harceler, même chez soi. À n'en pas douter, une part importante des cas de harcèlements ayant eu lieu à cette période a été commise par des proches ou sur internet – options de réponses malheureusement indisponibles au moment du confinement. Toutefois, comme le révèlent les commentaires recueillis durant cette période, certaines personnes ont également été cibles de harcèlement lorsqu'elles étaient sur leur balcon ou devant leur fenêtre.

IV. Paysage du harcèlement sexuel en Suisse

Aperçu des enquêtes publiées et affaires dévoilées en 2019-2020

En s'intéressant aux chiffres issus de l'analyse des données recueillies par EyesUp, il faut, encore une fois, bien garder en tête que ces données ne concernent qu'une très petite partie des actes de harcèlement sexuel commis tous les jours en Suisse romande. Bien que les signalements effectués sur EyesUp aient l'avantage de témoigner d'occurrences concrètes et réelles qui composent le quotidien de très nombreuses personnes, EyesUp souhaite rappeler que le harcèlement sexuel est un phénomène de société qui dépasse largement cet échantillon. En particulier, alors qu'EyesUp est beaucoup utilisé

pour signaler des cas de harcèlement de rue, l'association insiste sur les occurrences de harcèlement sexuel ayant lieu dans les espaces publics fermés, dans les lieux de rencontre et de loisirs, au travail et à la maison.

Les données sur le harcèlement sexuel manquent cruellement en Suisse. Au niveau national, c'est toujours la même étude du SECO datant de 2008 qui est citée¹. En 2019 et 2020, des études et des enquêtes mandatées par la société civile ou menées par des médias permettent cependant de compléter les connaissances lacunaires que nous pouvions avoir sur le sujet. Elles prouvent que le harcèlement sexuel est omniprésent, qu'il parasite tous les milieux et qu'il est le fait d'un éventail très divers d'auteurs. Afin de compléter l'analyse des données recueillies par EyesUp, ce rapport annuel dresse une liste non exhaustive des enquêtes statistiques et qualitatives publiées ces deux dernières années en Suisse romande, ainsi qu'un éventail des affaires révélées par des victimes courageuses et relayées par les médias. L'ampleur du harcèlement sexuel dévoilée par ces enquêtes démontre bien qu'il s'agit d'un problème de nature systémique qui ne se limite pas à des cas particuliers et isolés, mais qui concerne l'ensemble de la société.

Enquêtes quantitatives et qualitatives

Avril 2019 - "Le harcèlement sexuel et les violences sexuelles faites aux femmes sont répandues en Suisse", enquête de gfs.berne pour Amnesty International Switzerland.

- L'enquête de gfs.berne : <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>
- Appel pour protéger l'autodétermination sexuelle : <https://www.stopp-sexuelle-gewalt.ch/fr>

Mai 2019 - 29% des personnes qui ont répondu au sondage organisé par L'Ordre des avocats vaudois, Avocates à la Barre et le Jeune Barreau Vaudois affirment avoir vécu des cas de harcèlement sexuel, en avoir été témoin ou informé-e et 11% des participant-e-s disent être des victimes directes.

- Synthèse et analyse des résultats du sondage : https://jbvd.ch/wp-content/uploads/2020/04/Synthese_et_analyse_des_resultats_du_sondage_V2020.pdf
- Enseignements tirés et mesures prises : <https://jbvd.ch/metoo/>

Juin 2019 - #MediaToo : La cellule d'enquête de Tamedia révèle qu'une journaliste sur deux a été harcelée sur son lieu de travail en Suisse.

- L'article original : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/mediatoo/pruede-bitch-wie-journalistinnen-sexuell-belaestigt-werden/story/25894570>
- Les modalités de l'enquête : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/mediatoo/mediatoo-warum-wir-jetzt-keine-taeter-nennen/story/10577998>
- La reprise en français par l'ats et la RTS : <https://www.rts.ch/info/suisse/10493205-une-journaliste-sur-deux-est-victime-de-harcelement-sexuel-au-travail.html>

¹ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/risiko-und-verbretung-sexueller-belaestigung-am-arbeitsplatz.html.

Août 2019 - Une enquête du syndicat Unia montre qu'un tiers des apprenti·e·s a déjà été la cible de harcèlement sexuel.

- Les résultats du sondage :
<https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/apprenti-e-s/sondage-apprentissage>

Janvier 2020 - "En France, des faits de harcèlement dans les grandes écoles. Et en Suisse?"

- Enquête de Heidi.news :
<https://www.heidi.news/sciences/en-france-des-faits-de-harcelement-dans-les-grandes-ecoles-et-en-suisse>

Mars 2020 - 30% des participant·e·s au sondage sur le harcèlement sexuel en étude d'avocat·e·s, mené par le Jeune Barreau de l'Ordre des Avocats de Genève, ont répondu avoir été victimes d'un comportement déplacé ou de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail ou un lieu lié à leur activité professionnelle

- Article de la Revue du Jeune Barreau, pp. 1 à 4 :
https://www.odageneve.ch/medias/jeune-barreau/STR/JB_str33_WEB.pdf

Mai 2020 - 79 % des répondant·e·s à une étude sur le harcèlement de rue en ville de Fribourg ont subi une forme de HdR. Il s'agit essentiellement de jeunes femmes et de personnes LGBT

- Rapport de recherche :
https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Rapport%20de%20recherche%202020_HdR_VilleFR.pdf

Juillet 2020 - Il existe des signes qui montrent que les cas de violence et de harcèlement liés au travail ont augmenté pendant la crise du COVID-19.

- Blog de l'Organisation Internationale du Travail :
https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_751789/lang--fr/index.html

Septembre 2020 - S'ils étaient à l'école, les médias auraient une moyenne de 3,5 sur 6 pour leur traitement médiatique des violences sexistes

- Rapport de l'association Décadrée :
<https://decadree.com/violencessexistes/rapport/>

Septembre 2020 - Genève, une ville égalitaire ? Les pratiques des femmes dans les espaces publics

- Éléments clés de l'enquête : <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-11/campagne-ozsv-resume-geneve-ville-egalitaire-rapport-enquete-2020.pdf>

Octobre 2020 - 54% des étudiant·e·s en médecine de l'Unifr redoutent d'être confronté·e·s au harcèlement sexuel lors de leurs futurs stages.

- Sondage sur le harcèlement sexuel de l'association CLASH-Fribourg :
<https://clashfribourg.com/>

Affaires dévoilées

Août 2019 - Heidi.com : accusations de harcèlement et problèmes financiers, La Liberté : <https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/heidicom-accusations-de-harcelement-et-problemes-financiers/531717>

Décembre 2019 - Graves accusations contre la direction du diocèse de Fribourg, Tages-Anzeiger : <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/schwere-vorwuerfe-gegen-die-fuehrung-des-bistums-freiburg/story/31549360> et **juillet 2020** - Affaire Frochoux: le diocèse publie les résultats de ses enquêtes internes, Le Temps : <https://www.letemps.ch/suisse/affaire-frochoux-diocese-publie-resultats-enquetes-internes>

Décembre 2019 - Les méthodes douteuses d'un syndicaliste genevois envers les femmes, La Tribune de Genève : <https://www.tdg.ch/geneve/methodes-douteuses-syndicaliste-femmes/story/11853147>

Juin 2020 - "J'ai dénoncé mon capitaine pour harcèlement sexuel", 20minutes : <https://www.20min.ch/fr/story/jai-denonce-mon-capitaine-pour-harcelement-sexuel-934141669994>

Juillet 2020 - À Macolin, l'enfer des filles de la gymnastique rythmique, Le Temps : <https://www.letemps.ch/sport/macolin-lenfer-filles-gymnastique-rythmique>

Octobre 2020 - La RTS, Darius Rochebin et la loi du silence, Le Temps : <https://www.letemps.ch/suisse/rts-darius-rochebin-loi-silence>

Octobre 2020 - Harcèlement sexuel, une omerta policière, Le Temps : <https://www.letemps.ch/societe/harcelement-sexuel-une-omerta-policriere>

Octobre 2020 - Malgré #MeToo, le harcèlement gangrène la scène, La Tribune de Genève : <https://www.tdg.ch/malgre-metoo-le-harcelement-gangrene-la-scene-753660522211>

Octobre 2020 - Le #MeToo de la musique trouve un écho en Suisse romande, Heidi.news : <https://www.heidi.news/articles/musictoo-le-texte-puissant-de-christine-and-the-queens-trouve-un-echo-en-suisse-romande>

Octobre 2020 - Yannick Buttet dénoncé devant la justice pénale pour harcèlement sexuel, RTS <https://www.rts.ch/info/regions/valais/11691630-yannick-buttet-denonce-devant-la-justice-penale-pour-harcelement-sexuel.html> et **novembre 2020** - Monthey : non réélue, Laude-Camille Chanton paie pour avoir osé parler, Le Nouvelliste : <https://www.lenouvelliste.ch/dossiers/valais-tout-sur-les-communales-2020/articles/monthey-non-reelue-laude-camille-chanton-paie-pour-avoir-ose-parler-1006629>

V. Recommandations

Objectifs généraux

Les présentes recommandations ont pour but d'identifier des domaines d'activités essentiels en vue de l'élimination du harcèlement sexuel, proposer certaines pistes d'action et encourager la poursuite des efforts déjà déployés par les autorités, institutions, entreprises et organisations de la société civile.

Parce que le harcèlement sexuel est un fléau aux racines systémiques, la réponse est à attendre en priorité des institutions qui règlent et encadrent la vie collective. Les communes et les cantons sont donc les destinataires principaux de ces recommandations romandes.

Les **villes** sont particulièrement concernées dans la lutte contre le harcèlement dans les espaces publics du fait de leurs compétences territoriales, préventives et sécuritaires, mais aussi parce que les autorités fédérales et cantonales n'agissent souvent pas face à ce problème global qui dépasse pourtant largement la question sécuritaire². Les **cantons** ont de leur côté la responsabilité du programme scolaire, qui devrait accueillir des modules éducatifs participant à lutter contre le harcèlement sexuel. Ils ont en outre une compétence sécuritaire importante, en parallèle à la compétence des villes, et d'accompagnement socio-sanitaire.

Les villes, les cantons et toutes les institutions publiques, comme les hautes écoles, la RTS, les transports publics ou les hôpitaux, doivent intégrer la lutte contre le harcèlement sexuel dans leurs activités, de manière à assumer pleinement leur objectif de **service public**, au bénéfice de toutes et tous, sans discrimination ni violence. Ces organisations ont par ailleurs un **devoir d'exemplarité** dans leur fonctionnement interne et se doivent de mettre en œuvre des bonnes pratiques pour éliminer toute forme de harcèlement en leur sein afin de donner au secteur privé des clés pour en faire de même.

En outre, en plus de leur rôle en qualité d'employeurs, les **organismes privés qui accueillent du public** ont également un rôle central à jouer dans la lutte contre le harcèlement sexuel : des bars aux commerces, en passant par les cabinets médicaux ou le milieu culturel, partout le harcèlement sexuel existe et a des conséquences lourdes sur celles et ceux qui en sont les cibles. Tant pour respecter leurs obligations légales, que garantir le vivre-ensemble et préserver leur réputation dans une société qui ose de plus en plus dénoncer les scandales liés au harcèlement sexuel, les entreprises ont tout intérêt à mettre en place des processus pour que leurs activités en soient exemptes. Ces recommandations peuvent ainsi leur être utiles.

De plus, tous les **employeurs·euses**, public·que·s comme privé·e·s, ont, selon la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg, RS 151.1), la responsabilité de protéger leurs employé·e·s contre les atteintes à leur dignité et contre les discriminations au travail. Les présentes recommandations peuvent ainsi leur suggérer certaines pistes d'action et leur donner les moyens d'agir contre ce fléau à l'interne.

² Voir par exemple la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 17.3150 "Harcèlement de rue, que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre ce fléau quotidien ?" <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173150>.

Prévention

La prévention est un élément central de la lutte contre le harcèlement sexuel. Investir dans la prévention est une stratégie qui s'inscrit dans une vision à long terme de l'élimination de ce problème, ambitionnant une évolution profonde des mentalités, des attitudes et des comportements. EyesUp invite toutes les organisations concernées par les questions de harcèlement sexuel à faire des efforts de sensibilisation par la mise en place de mesures de prévention à plusieurs niveaux, s'adressant à des publics divers.

L'**éducation** dès le plus jeune âge joue un rôle primordial pour combattre les stéréotypes de genre qui perpétuent les attitudes violentes et le harcèlement. EyesUp recommande fortement d'inclure du contenu de prévention ambitieux dans le Plan d'Études Romand, ainsi que dans les structures éducatives sous la responsabilité des communes, en particulier les activités para et périscolaires, au travers de programmes éducatifs interactifs adaptés en fonction de l'âge.

EyesUp rappelle que le harcèlement sexuel est une forme d'abus de pouvoir de nature structurelle, qui reproduit les inégalités de genre en ce qu'il touche de manière disproportionnée les femmes et les personnes considérées comme ne correspondant pas aux normes de genre. Les comportements des auteur-e-s sont le fruit d'une éducation genrée qui valorise des rapports de domination liés à une virilité toxique³. L'**instruction publique**, parce qu'elle reproduit une partie de ces biais et parce qu'elle a le devoir de fournir une éducation de qualité, a un rôle fondamental à jouer en la matière. Les programmes scolaires devraient intégrer de manière plus ambitieuse les questions d'égalité, de respect, de rôles non stéréotypés de genre, de résolution non violente des conflits dans les relations interpersonnelles, et du droit à l'intégrité personnelle. Ainsi, les stéréotypes de genre devraient disparaître du système scolaire, que ce soit dans les manuels ou le contenu des cours.

En particulier, les **cours d'éducation sexuelle** devraient former les élèves à la notion de consentement. Le Plan d'Études Romand a des objectifs liés à la santé sexuelle dans le tronc "Formation générale, Santé et bien-être". EyesUp encourage les cantons romands à préciser ces objectifs afin que la maîtrise de la notion de consentement soit un but prioritaire. Chaque enfant doit pouvoir suivre un programme d'éducation sexuelle holistique à l'école⁴, quel que soit son canton. Pour EyesUp, l'éducation sexuelle doit contribuer à promouvoir l'autodétermination, l'égalité, la non-discrimination et le respect de la diversité et à prévenir les risques liés à la santé sexuelle tels que les violences. Elle doit donner les clés d'une sexualité saine, consentante et épanouie. Plus largement, une **éducation à l'égalité** doit permettre aux élèves de comprendre et de déconstruire les biais sexistes, homophobes et transphobes de notre société, qui sont le terreau des violences sexuelles.

Afin de toucher un large public, les **campagnes de sensibilisation** sont un outil particulièrement utile. En vue d'une meilleure efficacité, EyesUp recommande des campagnes ciblant des publics ou des circonstances spécifiques, par exemple le monde de la nuit ou certaines entités publiques ainsi que les entreprises privées, auprès desquelles les autorités publiques devraient jouer un rôle de moteur et de soutien.

³ Voir par exemple Kimmel Michael, Gyland, *The Perilous World Where Boy Become Men*, Harper, 2008.

⁴ Voir la définition de l'éducation holistique par Santé Sexuelle Suisse, organisation faîtière des centres de santé sexuelle : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/education-sexuelle>.

Concernant l'**aménagement urbain**, EyesUp note que la majorité des actes de harcèlement signalés sur l'application ont eu lieu dans la rue, les parcs et les transports publics. Tout en gardant à l'esprit la place prioritaire de la prévention en vue d'éliminer le harcèlement sexuel à long terme, l'aménagement urbain a également un rôle à jouer pour que l'espace public soit accessible, inclusif et sûr pour toutes et tous. Certains aménagements urbanistiques peuvent contribuer à améliorer la sécurité ou le sentiment de sécurité de ses usager·ère·s et favoriser le vivre-ensemble. À ce propos, EyesUp encourage les villes à prévoir une planification urbaine inclusive qui intègre une perspective de genre et appréhende l'expérience et l'usage de l'espace urbain de différents points de vue, notamment au moyen de processus participatifs.

Les **employeur·euse·s** sont également concerné·e·s. Afin de répondre aux obligations légales de protection de leur personnel, des bonnes pratiques doivent être mises en place. Il importe tout d'abord de communiquer clairement sur l'interdiction du harcèlement sexuel et la tolérance zéro, par exemple dans une charte signée à l'engagement. Des formations et des ateliers de sensibilisation devraient être proposés aux équipes. Dans les petites entreprises à l'ambiance familiale ou dans les équipes qui travaillent de manière proche, il est important de verbaliser les risques de confusion entre familiarité et harcèlement sexuel et de fixer clairement les limites. EyesUp rappelle également que les directions mixtes sont un facteur protecteur : les femmes qui ont des supérieurs masculins ont plus de risque de se faire harceler et de considérer que le harcèlement sexuel est toléré dans leur environnement de travail⁵. Ainsi, l'égalité entre femmes et hommes dans l'engagement, la promotion et la rémunération est un moyen de lutter structurellement contre le harcèlement sexuel au travail.

Enfin, EyesUp encourage les autorités publiques à soutenir les **programmes destinés aux auteur·e·s de violence**, y compris de harcèlement sexuel. En travaillant sur la responsabilité des auteur·e·s de ces actes, ces programmes ont en effet le potentiel de contribuer à un changement d'attitudes et de comportements, et de prévenir la répétition d'actes de violence.

Accompagnement des cibles

Parmi plus de 1'100 signalements effectués durant la première année d'existence d'EyesUp, 443 témoignages ont été déposés dans le champ libre "en dire plus". Cela démontre un réel besoin pour les cibles de harcèlement de bénéficier d'un espace leur permettant de faire connaître et reconnaître leurs expériences. EyesUp souligne ainsi l'importance d'un **espace d'écoute** et d'**accueil accessible**.

Pour cela, il est essentiel que les personnes chargées d'accompagner les cibles de harcèlement reçoivent une **formation initiale et continue** pertinente. Les professionnel·le·s des domaines de la sécurité, de la santé, du social, de l'éducation, des ressources humaines ainsi que tout autre intervenant·e concerné·e devraient recevoir une formation sur le harcèlement sexuel. Celle-ci devrait aborder la thématique générale de l'égalité, les connaissances les plus récentes sur les dynamiques et caractéristiques du harcèlement sexuel, notamment s'agissant des réticences et difficultés pour la victime de dénoncer ces actes, le droit en vigueur (et ses lacunes), ainsi que les aides à la disposition des victimes.

⁵ Voir Bell, M. P., McLaughlin, M. E., & Sequeira, J. M., "Discrimination, harassment, and the glass ceiling: Women executives as change agents", 37(1), 2002, pp. 65-76. Voir aussi Gutek, B. A., Sex and the Workplace (Jossey-Bass, San Francisco), 1985.

À l'issue de ces formations, les professionnel·le·s devraient être en mesure d'intégrer dans leur pratique professionnelle les notions d'égalité, de consentement, ainsi que des outils d'action face au harcèlement sexuel. Ils·elles devraient également connaître le cadre légal et, selon leur domaine de compétences, être à même d'accompagner avec empathie les cibles de harcèlement sexuel ou de les rediriger vers des services de soutien spécialisés. L'impact de ces formations devrait également être évalué afin d'analyser leur efficacité.

Le corps de **police** peut être amené à jouer un rôle important en cas de harcèlement sexuel. Les agent·e·s de police, du fait de leur présence régulière dans l'espace public, de leur intervention en situation de danger dans l'espace privé comme public et de leur réception de plaintes, ont un rôle primordial à jouer en tant qu'interlocuteur·trice·s des cibles. Tant s'agissant du soutien possible aux cibles, que de la récolte et préservation des preuves qui permettraient une poursuite pénale ultérieure, un premier contact le plus tôt possible après les faits est souhaitable et doit être entouré de manière professionnelle, adéquate et respectueuse. EyesUp s'inquiète des nombreux récits de cibles et de professionnel·le·s du droit relatant des situations dans lesquelles des agent·e·s de police ont découragé les victimes à porter plainte et ont banalisé leur vécu. Si les formations de certaines polices municipales et cantonales comprennent déjà des modules de sensibilisation sur les thématiques du sexisme ordinaire et du harcèlement dans l'espace public, EyesUp encourage vivement tous les lieux de formations du corps de police à intégrer des formations de base ainsi que des formations continues sur la thématique des violences sexistes et sexuelles, y compris le harcèlement sexuel. Par ailleurs, l'ensemble de la chaîne judiciaire devrait être sensibilisé beaucoup plus intensivement sur le sujet.

L'existence, le respect et le contrôle de directives claires visant à assurer que les plaintes soient reçues dans les meilleures conditions (notamment : possibilité de s'adresser à un agent·e du même genre, dans des locaux accueillants où la confidentialité est garantie) et soient traitées avec tout le sérieux nécessaire, sont des aspects primordiaux pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits. Le corps de police devrait également être en mesure de les rediriger systématiquement vers des services de soutien spécialisés.

Concernant les **établissements publics nocturnes**, plusieurs exemples de bonnes pratiques existent, à l'instar du label We can dance it⁶ ou des chartes Aretha⁷ et La Belle Nuit⁸, qui promeuvent des lieux de rencontres et de fêtes dépourvus de harcèlement et accompagnent les établissements signataires à former leur personnel pour que celui-ci soit à même d'intervenir et d'accompagner les cibles. EyesUp souligne qu'au-delà du personnel de service, il est primordial que les agent·e·s de sécurité soient également formé·e·s à ces problématiques.

EyesUp rappelle que les employeur·euse·s ont l'obligation de protéger la personnalité de leurs employé·e·s et doivent ainsi intervenir en cas de harcèlement sexuel **dans le cadre du travail**. Afin de

⁶ We Can Dance It est un label qui promeut l'égalité dans le milieu de la nuit et vise, par des actions de communication et de sensibilisation, à rendre la vie nocturne accessible et agréable pour toutes et tous. Pour plus d'information, voir : <https://wecandanceit.ch/>.

⁷ La charte Aretha a été créée par l'association Mille Sept Sans. Son objectif est de valoriser et favoriser le respect mutuel et collectif afin de garantir un climat de convivialité, de coveillance et de partage au sein des établissements et festivals signataires de la charte. Pour plus d'information, voir : <https://milleseptsans.ch/aretha/>.

⁸ La charte La Belle Nuit est destinée à améliorer la qualité de la vie nocturne lausannoise et à favoriser les mesures de prévention et de réduction des risques dans les établissements publics lausannois. Pour plus d'information, voir : <https://la-belle-nuit.ch/>.

protéger de manière efficace les cibles, il est en effet primordial que les employeur·euse·s interviennent immédiatement en cas de plaintes, mais aussi en cas de rumeurs ou d'indices de harcèlement. Il est ainsi recommandé que les cibles puissent s'adresser à une personne de contact ou de confiance, qui peut être externe à l'entreprise, spécialement formée, qui les écoute et dispose des compétences et des pouvoirs nécessaires pour les aider, tout en respectant la confidentialité. Plusieurs associations de soutien proposent déjà leurs services dans ce domaine en mettant à disposition des entreprises des personnes de confiance. En outre, la mise en place d'une procédure claire et connue de toutes et tous pour prévenir et encadrer les situations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail est indispensable. Tout cas de harcèlement avéré doit être sanctionné fermement afin d'instaurer une culture d'entreprise sans complaisance. Éloigner les auteur·e·s ou les déplacer n'est une mesure suffisante ni pour protéger efficacement les cibles, ni pour reconnaître les torts causés.

Enfin, EyesUp note qu'une des émotions régulièrement signalée sur l'application est le sentiment d'impuissance. Afin de remédier à cela, un [guide](#) expliquant de manière claire les droits des victimes, les démarches qu'il est possible d'entreprendre ainsi que les différentes formes de soutien disponibles permettrait d'informer les cibles sur leurs différents outils d'action. Il serait bienvenu qu'un tel guide soit facile d'accès, largement diffusé et traduit en plusieurs langues y compris en braille et en langage facile à lire et à comprendre.

Afin de lutter contre ce sentiment d'impuissance et la tendance à l'inaction face à des cas de harcèlement sexuel, EyesUp encourage également les autorités publiques à développer et soutenir les initiatives visant à inviter les [témoins](#) de harcèlement à ne plus fermer les yeux et à [oser intervenir](#)⁹.

Législation et partenariats entre communes, cantons et Confédération

En plus de certains actes qui peuvent constituer une violation du Code pénal, le harcèlement sexuel est couvert expressément par la Loi sur l'égalité qui le qualifie d'atteinte à la dignité et de comportement discriminatoire. C'est actuellement le seul cadre légal dans lequel le harcèlement sexuel figure expressément. EyesUp encourage fortement les villes et les cantons, par la voix de leurs administrations ou de leurs organes exécutifs et législatifs, à s'engager auprès des autorités fédérales dans les instances où ils sont représentés afin de requérir un [changement du cadre légal](#) et améliorer la réponse au harcèlement sexuel. En plus de constituer un délit en soi, la notion de harcèlement sexuel devrait être étendue à tous les comportements hostiles envers une personne à cause de son identité de genre ou de son orientation sexuelle.

Les Villes et les Cantons devraient soutenir auprès du Parlement fédéral l'adoption des demandes d'[allègement du fardeau](#) de la preuve pour les cas de harcèlement sexuel dans l'application de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁰. Un tel débat aura notamment lieu lors de la session du Parlement de décembre 2020, sur la base d'une initiative cantonale déposée par le Canton de Genève¹¹. Le Canton de Vaud va également soumettre une telle demande, à la suite d'un vote du

⁹ La charte La Belle Nuit est destinée à améliorer la qualité de la vie nocturne lausannoise et à favoriser les mesures de prévention et de réduction des risques dans les établissements publics lausannois. Pour plus d'information, voir : <https://la-belle-nuit.ch/>.

¹⁰ Voir le rapport "Évaluation portant sur l'efficacité de la Loi sur l'Égalité", Bureau BASS, qui établissait déjà en 2005 que l'efficacité de la LEg est mise à mal sans cet allègement (p. 135).

¹¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190317>.

Grand conseil vaudois en octobre 2020¹². Il s'agit aussi d'encourager l'adoption d'une **norme pénale spécifique au harcèlement de rue**, et de demander un soutien plus important de la part de la Confédération en vue de mettre en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel.

Dans le domaine de la prévention et en particulier de l'éducation, en sus de ce qui a été développé ci-dessus, les villes et les cantons peuvent renforcer leurs collaborations afin de toucher tous·tes les enfants placé·e·s sous leur responsabilité par des campagnes et opérations de prévention du harcèlement sexuel et du sexisme. À chaque fois qu'un·e enfant est confié·e à l'**instruction publique**, il s'agit de garantir sa sécurité et son droit à l'égalité de traitement en débusquant, en désamorçant, en médiatisant et en corrigeant tous les cas de discrimination, de sexisme, d'homophobie et de transphobie ainsi que de reproduction des stéréotypes de genre. Pour y parvenir, villes et cantons doivent partager cet objectif commun à chaque échelon du système éducatif. Là encore, les cantons sont appelés à renforcer les objectifs du Plan d'Études Romand en la matière.

Afin d'être déployées de manière ambitieuse, les **campagnes de sensibilisation** devraient être soutenues par les autorités communales comme cantonales, afin de couvrir l'entier du territoire cantonal et l'ensemble de leurs compétences spécifiques. Le travail main dans la main entre les cantons et chaque commune est en effet un atout indispensable pour faire face à ce fléau, en collaboration avec de nombreux partenaires publics et privés : une campagne de sensibilisation n'est efficace que si elle est coordonnée sur un large spectre et massivement partagée. Il s'agit aussi de rappeler ici que le harcèlement sexuel n'est pas l'apanage des villes, mais qu'il peut avoir lieu partout. Les apprenti·e·s comme les journalistes, les clubbers·euses comme les participant·e·s aux fêtes villageoises peuvent en être la cible.

Récolte de données

EyesUp note que la récolte des données sur le harcèlement sexuel en Suisse est largement insuffisante. Mis à part des enquêtes de prévalence effectuées dans certaines villes sur le harcèlement de rue, quelques sondages sectoriels et la récente enquête mandatée par Amnesty International sur les violences sexuelles¹³, l'essentiel des données disponibles reposent actuellement sur les cas recensés par la police et des enquêtes ponctuelles de médias. Or, celles-ci ne peuvent être représentatives de l'ampleur et des caractéristiques du harcèlement sexuel, notamment en vue des lacunes du droit pénal actuel et du **nombre élevé de cas non signalés**.

Une bonne connaissance du problème de harcèlement sexuel est pourtant essentielle à l'élaboration de politiques publiques efficaces et adaptées aux besoins constatés. EyesUp encourage ainsi vivement les autorités communales, cantonales et fédérales à récolter des données statistiques et mener des enquêtes de prévalence.

Une **collecte de données statistiques** désagrégées, tout comme des enquêtes de prévalence, menées à intervalles réguliers, mesurant les différentes formes de harcèlement sexuel, le lieu des actes, mais aussi

¹² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/c887ff37-d033-4a6c-a0bb-c6b326450ecd/meeting/1000530/>.

¹³ Etude "Le harcèlement sexuel et les violences sexuelles faites aux femmes sont répandus en Suisse", mandatée par Amnesty International et menée par l'institut gfs.bern, mai 2019: <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>.

l'identité de genre des cibles, leur âge, leur éventuelle situation de handicap ainsi que leurs autres caractéristiques (notamment : origine, couleur de peau, orientation sexuelle) est en effet primordiale afin d'élaborer des politiques publiques de qualité. Pour être la plus efficace possible, EyesUp souligne la nécessité que cette collecte de données soit coordonnée entre les différents services administratifs concernés. Afin de suivre l'évolution du problème et d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place, il est par ailleurs recommandé que cela soit effectué régulièrement.

À l'avenir, EyesUp souhaite introduire dans sa description des auteur·e·s d'actes de harcèlement la possibilité de signaler si l'auteur·e est connu de la cible ou non. Cette précision devrait permettre de mieux mettre en lumière le fait que le harcèlement sexuel, comme toutes les formes de violences sexistes, est majoritairement le **fait de personnes connues** des cibles, souvent proches, et contre qui il est d'autant plus difficile de se défendre. La pression sociale, familiale ou professionnelle peut être un élément dissuasif majeur pour les cibles et les témoins, empêchant d'agir face aux auteur·e·s. EyesUp encourage toutes les autorités et toutes les entités concernées par le harcèlement sexuel ou qui souhaitent mettre en place des moyens de lutte contre le harcèlement sexuel à prendre particulièrement en compte cet aspect de la problématique.

Coordination et financement

Le travail en réseau et la coordination font partie intégrante des mesures nécessaires pour lutter contre le harcèlement sexuel.

Les autorités devraient être les moteurs d'une collaboration entre tous les acteur·trice·s engagé·e·s dans la lutte contre le harcèlement sexuel. L'organisation de colloques¹⁴ ou de tables rondes est à saluer et constitue un bon premier pas. EyesUp encourage les institutions publiques à mener des efforts visant à **travailler en réseau** de façon pérenne et à collaborer avec les acteur·trice·s concerné·e·s par la thématique du harcèlement, par exemple au moyen d'une plateforme d'échange ou d'une commission consultative. Une chaîne de transmission formalisée devrait être mise en place, afin que les associations concernées puissent faire remonter avec efficacité et succès les informations et les cas ou situations qu'elles considèrent comme problématiques.

En sus de ce travail avec des partenaires extérieur·e·s à l'administration, il apparaît important de promouvoir l'intégration des questions de harcèlement et des questions de genre (*gender mainstreaming*) au sein des **différents services administratifs**. Plusieurs institutions publiques disposent déjà de responsables de l'égalité chargé·e·s de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations. Cependant, afin que ces questions soient traitées de manière holistique et dans chaque domaine, EyesUp recommande aux autorités publiques de soutenir l'intégration d'une dimension de genre dans chaque service administratif, de sorte que la lutte contre les discriminations, dont le harcèlement sexuel fait partie, ne soit pas limitée aux seuls services de l'égalité.

De plus, EyesUp rappelle que la lutte contre le harcèlement sexuel est un combat de longue haleine qui demande un engagement durable pour atteindre des objectifs à long terme. Mettre sur pied les piliers préventifs, sociaux, légaux, répressifs, scientifiques et collaboratifs de la lutte contre le harcèlement

¹⁴ Voir par exemple : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/bureau-de-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-befh/actualites/news/12118i-colloque-lutter-efficacement-contre-le-harcelement-sexuel/>.

sexuel demande des **moyens techniques, humains et financiers sur le long terme**. Des villes comme Genève, Lausanne, Fribourg ou Martigny l'ont compris, avec un plan de lutte contre le harcèlement de rue accompagné d'objectifs et d'un plan financier. Des institutions comme l'hôpital de Fribourg¹⁵, la HES-SO¹⁶ ou l'Université de Neuchâtel¹⁷ n'ont pas attendu la mise en lumière de cas de harcèlement pour réagir en proposant des outils contre le harcèlement sexuel aux étudiant·e·s et aux collaborateurs·trices. Ce bon début doit être salué et encouragé pour qu'il perdure. Ce sont tous les acteur·trice·s, public·que·s et privé·e·s, qui doivent maintenant s'engager avec ambition pour lutter contre toute forme de harcèlement sexuel, en octroyant des moyens humains et financiers suffisants pour parvenir à des objectifs concrets et chiffrés.

¹⁵ Initié par toutes les institutions formatrices des futur·e·s médecins (HFR, RFSM, Unifr), un programme pilote de prévention du harcèlement sexuel et du sexisme en milieu de stage a vu le jour pour les étudiant·e·s en médecine de l'Université de Fribourg : <https://www.unifr.ch/news/fr/24004>.

¹⁶ Le harcèlement : on en veut pas ! : <https://www.hes-so.ch/fr/harcelement-sexuel-veut-14984.html>. La HES-SO a de plus mandaté EyesUp pour un rapport et des recommandations spécifiques. Le travail est en cours.

¹⁷ #UNIUNIE contre le harcèlement, avec une campagne d'affichage, un site internet dédié, des stands d'information, une conférence et une adresse mail de signalement : <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/l-universite-de-neuchatel-part-en-campagne-contre-le-harcelement-838684>.

VI. Remerciements

Ce premier rapport annuel de l'association EyesUp a pu être réalisé grâce à l'engagement bénévole inestimable de ses membres. Une partie du travail a été effectué grâce au soutien précieux de la Ville de Genève et son Agenda 21. Merci également à l'agence de graphisme et de communication lausannoise konsept pour sa mise en valeur et à son directeur Keko Razzano pour sa générosité.

L'association EyesUp remercie du fond du cœur toutes les personnes qui lui ont permis d'exister, à commencer par les donateurs et donatrices, ainsi que les partenaires, sans qui l'application n'aurait pas vu le jour. Un merci ému aussi à toutes les cibles et tous les témoins de harcèlement sexuel qui font confiance à EyesUp pour lui confier leurs expériences. Ces témoignages nous honorent et nous donnent l'élan pour mener à bien tous nos projets de lutte contre ce fléau. Merci !

VII. Impressum

Rédaction du rapport : Max Felder | Rédaction des recommandations : Camille Goy et Léonore Porchet

Relectures et améliorations : Géraldine Dubuis, Xavier Company, Sara Gnoni et Gisana Riedo

Développement de l'application : Natalija Gucevska

Soutien et encouragements : Laura Folly, Floriane Sordet et Néville Dubuis

Mise en page et graphisme : agence konsept

Publié sous format électronique en novembre 2020 par l'association EyesUp, eyesupapp.ch